

DECISION N° 001975 CRTV/DG/DAF/DMA/SM/ES DU 18 NOV 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION N°02BIS/DC/CRTV/CIPM/2025 DU 06 OCTOBRE 2025 POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU A LA CRTV EN DEUX LOTS -EXERCICE 2025.

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La loi n° 2024/020 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2025 ;

Vu La loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut des Etablissements Publics ;

Vu La Loi N°87/020 du 17 Décembre 1987 portant création de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2016/272 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu Le Décret N°2016/273 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général Adjoint de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu Le Décret N°88/126 du 25 janvier 1988 portant organisation et fonctionnement de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu La Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu La circulaire n° 00007/LC/MINMAP/CAB du 20 mars 2024 portant instructions relatives à la mise en vigueur des Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO), des Manuels, Guides et Outils de Facilitation de la Passation, de l'Exécution, du Suivi et du Contrôle et de la Régulation des Marchés Publics, induits par les réformes du système des marchés publics ;

Vu la Demande de Cotation n°02BIS/DC/CRTV/CIPM/2025 du 06 octobre 2025 pour l'acquisition de matériel et mobilier de bureau à la CRTV en deux lots -Exercice 2025;

Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés n°00092/CRTV/CIPM du 05 novembre 2025 ;

Considérant les nécessités de services ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les résultats de la Demande de Cotation n°02BIS/DC/CRTV/CIPM/2025 du 06 octobre 2025 pour l'acquisition de matériel et mobilier de bureau à la CRTV en deux lots -exercice 2025, sont recapitulés dans le tableau suivant :

N°	LOTS	ENTREPRISES	MONTANT TTC	DELAI D'EXECUTION
01	<u>Lot 1</u> : acquisition de mobilier de bureau	Ets KILLIAN, BP : 3617 Yaoundé Tél. : 670 003 020	24 835 005 (vingt-quatre millions huit cent trente-cinq mille cinq).	Soixante (60) jours
02	<u>Lot 2</u> : acquisition de matériel de bureau	Ets KILLIAN, BP : 3617 Yaoundé Tél. : 670 003 020	10 833 386 (dix millions huit cent trente-trois mille trois cent quatre-vingt-six).	Soixante (60) jours

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Yaoundé, le

Le Directeur Général,

Charles NDONGO



Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Archives ;
- Intéressé.